

Guide d'installation

SureWood Pro Tile

Nous vous félicitons pour l'achat de votre nouveau couvre-plancher. Nous vous remercions d'avoir choisi l'un des excellents produits Twelve Oaks conçus pour vous offrir des années de plaisir et de satisfaction.

Les revêtements de sol SureWood Pro de Twelve Oaks utilisent l'authentique système d'encliquetage vertical 5G-C breveté par Välinge^{MD}. Cette technologie novatrice offre une excellente stabilité et permet une installation facile dont le temps est réduit de 50 %.

IMPORTANT

- Pour garantir la conformité de l'installation de votre couvre-plancher, Twelve Oaks vous demande de LIRE ATTENTIVEMENT les directives d'installation et de les SUIVRE SCRUPULEUSEMENT, et ce, AVANT que vous (ou un professionnel autorisé) ne procédiez à l'installation des produits Twelve Oaks. LE NON-RESPECT DE CETTE CONSIGNE ANNULERA LA GARANTIE DE VOTRE PRODUIT.
- Il est de la RESPONSABILITÉ de L'INSTALLATEUR et du PROPRIÉTAIRE d'inspecter soigneusement tous les matériaux AVANT l'installation pour s'assurer que le produit correspond à ce qui a été commandé/choisi. Si vous avez des doutes ou des préoccupations quant à la qualité des revêtements de sol Twelve Oaks, veuillez le signaler à votre détaillant AVANT de procéder à l'installation. L'INSTALLATION SOUS-ENTEND UNE ACCEPTATION. AUCUNE RÉCLAMATION RELATIVE AU PRODUIT OU À LA MAIN-D'ŒUVRE NE SERA ACCEPTÉE PAR TWELVE OAKS UNE FOIS LE PRODUIT POSÉ OU INSTALLÉ.
- Il est de la RESPONSABILITÉ de L'INSTALLATEUR ET du PROPRIÉTAIRE de veiller à ce que le site d'installation, les conditions ambiantes et les substrats soient CONFORMES aux exigences de Twelve Oaks.
- Lors du calcul de la superficie à couvrir en pied carré, il est important de prévoir 5 % de recouvrement supplémentaire pour compenser la perte causée par les coupes.
- Vérifier que le sous-plancher est au niveau et qu'il existe tout au plus une dénivellation de **5 mm dans un rayon de 3 m (3/16 po dans un rayon de 10 pi)**.

OUTILS

Outils et accessoires de base : balai ou aspirateur, cordeau à tracer, produit de nivellement à base de ciment, nettoyeur pour plancher, égoïne, scie sauteuse ou scie à tronçonner, hygromètre (bois/béton), équipement de protection, règle de vérification (droite), crayon, ruban à mesurer, équerre, couteau universel, cales.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ – REVÊTEMENT DE SOL EXISTANT

Ne pas fragmenter ou sabler mécaniquement un revêtement de sol souple, une sous-couche, un revêtement de feutre, un adhésif bitumineux « fluidifié » ou autre adhésif existant. Ces produits pourraient contenir des fibres d'amiante ou de la silice cristalline. L'inhalation de la poussière d'amiante est dangereuse pour les voies respiratoires et reconnue comme potentiellement cancérigène. Suivre en tout temps les règlements de votre région en matière de santé et de sécurité au travail.

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Manipuler le produit avec soin et le déposer dans un endroit sec et bien ventilé don't. La livraison du revêtement de sol ne doit se faire qu'une fois toutes les portes et les fenêtres installées et tous les travaux de plâtrage et de ciment achevés et complètement secs. Le système de chauffage, ventilation et climatisation doit être en place et en opération au moins 14 jours avant, pendant et après l'installation du plancher.

CONDITIONS RELATIVES AU SITE D'INSTALLATION ET EXIGENCES AVANT L'INSTALLATION

Les travaux de terrassement devraient être terminés et le terrain doit être incliné de façon à avoir une pente de 7,6 cm sur 3 m (3 po sur 10 pi) afin de diriger l'eau loin du bâtiment. Toutes les gouttières et gargouilles doivent être en place. Le sol autour de la maison doit être traité ou nivelé pour fournir un drainage suffisant.

Il est important de permettre au revêtement de sol SureWood Pro une certaine période d'acclimatation sur le site. L'acclimatation est achevée lorsque le produit atteint un équilibre hygrométrique correspondant à la température ambiante et à l'humidité relative du site d'installation (conditions énumérées ci-dessous).

Il est déconseillé d'installer les produits SureWood Pro de Twelve Oaks dans les endroits où ils pourraient être exposés à des températures extrêmes inférieures à -15 °C (0 °F) ou supérieures à 60 °C (140 °F). La température ambiante des lieux doit être maintenue entre 18 et 27 °C (65 et 80 °F). Ces conditions ambiantes sont considérées comme préalables à l'installation et doivent être maintenues pendant toute la durée de vie utile du revêtement de sol SureWood Pro.

INSPECTION DU SOUS-PLANCHER ET CONDITIONS REQUISES

Les revêtements de sol SureWood Pro de Twelve Oaks peuvent être posés sur presque tous les types de sous-planchers pourvu qu'ils soient solides et stables. Les panneaux de contreplaqué et les panneaux de particules, ainsi que les planchers de bois franc, les dalles de béton, les carreaux de céramique et revêtement de sol souple existants sont des surfaces acceptables.

IMPORTANT

- Il est de la responsabilité de l'installateur/du propriétaire de vérifier que le site, le sous-plancher, ainsi que toutes autres conditions relatives à l'installation du revêtement de sol SureWood Pro sont convenables et structurellement acceptables. Une fois la pose du revêtement de sol terminée, Twelve Oaks ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute défaillance du produit découlant de dommages ou de défauts associés aux sous-planchers, aux substrats ou aux sites d'installation ou s'y rapportant.
- Les moquettes doivent être retirées avant de procéder à l'installation de votre nouveau revêtement de sol SureWood Pro.
- Le succès de votre pose est directement tributaire des conditions de votre sous-plancher. L'installateur/le propriétaire doit inspecter soigneusement le sous-plancher afin d'en assurer la conformité.

1) SURFACE STRUCTURELLEMENT SOLIDE

Clouer ou visser toutes zones du plancher qui semblent affaiblies ou qui ne sont pas bien fixées (contreplaqué ou OSB). Il est conseillé d'installer le revêtement de sol en vinyle sur des panneaux contreplaqués, des panneaux CDX ou du béton. Remplacer toute sous-couche ou tout sous-plancher qui est gonflé, délaminé ou qui a été endommagé par l'eau.

2) SURFACE PLANE ET AU NIVEAU

Ne pas installer le produit sur un sous-plancher comportant un mouvement vertical excessif. Utiliser une règle de vérification ou un niveau, pour vérifier que le sous-plancher est au niveau et qu'il existe tout au plus une dénivellation de **5 mm dans un rayon de 3 m** (3/16 po dans 10 pi) ou 3 mm dans un rayon de 2 m (1/8 po dans 6 pi). Utiliser un produit de nivellement à base de ciment ayant une résistance à la compression d'au moins 20 000 kPa (3 000 lb/po²). Bien suivre les indications du fabricant du produit de nivellement pour éviter de trop remplir les creux.

3) SURFACE PROPRE

Inspecter soigneusement le sous-plancher pour y déceler toute imperfection (clous ou vis). Balayer ou passer l'aspirateur minutieusement. Vérifier que le plancher est exempt de cire, de peinture, de liquide renversé, de débris ou de toutes autres substances qui pourraient nuire à l'adhérence de l'adhésif sur le sous-plancher.

4) SURFACE SÈCHE

À l'aide de test approprié, faire un relevé des lectures de la teneur en humidité du sous-plancher à plusieurs endroits. La teneur en humidité du sous-plancher ne doit pas excéder 4 % pour une surface en béton ou 12 % pour une surface en panneaux contreplaqués/OSB. Il est de la responsabilité de l'installateur/du propriétaire de vérifier et de s'assurer que les teneurs en humidité sont conformes aux exigences avant de procéder à l'installation.

Pare-vapeur

Twelve Oaks recommande l'utilisation d'un pare-vapeur de 6 mil approuvé par l'ONGC sous toutes installations. Ce pare-vapeur est obligatoire au-dessus des vides sanitaires et lorsque l'installation se fait directement sur des dalles de béton.

Sous-planchers

CONTREPLAQUÉ :

L'utilisation d'un contreplaqué CDX de 19 mm (3/4 po) est recommandée, l'épaisseur minimale requise est de 15 mm (5/8 po). Vérifier que le sous-plancher est solidement fixé (cloué ou vissé).

Panneau OSB :

L'utilisation de panneau OSB ayant une épaisseur de 19 mm (3/4 po) ou 18,25 mm (23/32 po) et estampé comme grade extérieur est approuvée.

BÉTON :

Il est important de laisser durcir les nouveaux sous-planchers de béton pendant 60 jours avant de procéder à l'installation. Si la lecture du test de la teneur en humidité du béton excède 4 %, un test au chlorure de calcium doit être fait. Ne jamais installer un revêtement de sol en vinyle lorsque le résultat au test de chlorure de calcium dépasse 3,63 kg/92,9 m²/24 h (5 lb/1000 pi²/24 h). La mesure du niveau pH du béton doit être comprise entre 8 et 9.

Les tests suivants sont requis pour une application commerciale. Ces deux tests doivent être faits avant de procéder à l'installation.

- Test de chlorure de calcium (ASTM F 1869) : le taux d'émission de vapeur d'eau doit être inférieure à 3,63 kg/92,9 m²/24 h (5 lb/1000 pi²/24 h).
- Lecture de la teneur en humidité relative par sonde in situ (ASTM F 2170-02) : l'humidité relative doit être entre 85 % et 93 %.

AUTRES SOUS-FINITIONS ACCEPTÉES :

Les revêtements de sol SureWood Pro peuvent être installés sur des carreaux de céramique, du terrazzo et d'autres surfaces dures. Il est de la responsabilité de l'installateur/du propriétaire de voir à ce que les surfaces soient sèches, propres, structurellement solides et au niveau, comme il est décrit dans la section traitant des exigences relatives au sous-plancher. Pour assurer une adhérence optimale, il peut être nécessaire de sceller les surfaces extrêmement poreuses ou embossées.

CHAUFFAGE RADIANT

Lors d'une installation sur un plancher avec chauffage radiant, il est important de prendre certaines précautions pour veiller à ce que la température soit augmentée graduellement afin d'éviter que le plancher de bois ne sèche trop rapidement. Avant de procéder à une installation sur un plancher avec chauffage radiant, toutes les exigences relatives au sous-plancher et aux conditions ambiantes doivent toutes être respectées. Le système de chauffage doit être inspecté par un chauffagiste qualifié.

Les planchers Twelve Oaks SureWood Pro peuvent être installés sur des systèmes de chauffage radiant hydronique ou électrique, à condition que la surface du sous-plancher ne dépasse pas 85 °F (ou 29 °C) à aucun moment. La température dans la ou les pièces doit être maintenue entre 65-80 °F (18-27 °C) et l'humidité relative doit être maintenue entre 35-55 % pendant 48 heures avant, pendant et 48 heures après l'installation. Par la suite, la température doit être augmentée graduellement de pas plus de 5 °F (ou 2,8 °C) par jour jusqu'au réglage souhaité.

REMARQUE : Des écarts dus aux changements de saison sont des réactions normales pour un plancher laminé installé sur un système de chauffage radiant.

PRÉPARATION

Enlever les tapis, les plinthes, les moulures (le cas échéant) et les seuils de porte. En vous servant d'un bout de planche comme guide, couper le bas des cadrages de porte à l'aide d'une scie passe-partout ou d'une scie à montant. Une fois l'installation terminée, vérifier que les portes s'ouvrent et qu'elles se ferment facilement (laisser un espace de dégagement de 1 cm ou 3/8 po).

Pour un effet visuel plus agréable et une meilleure harmonie des motifs, mélanger les lamelles provenant de boîtes différentes lors de l'installation. Pour plus de solidité et pour une apparence plus naturelle, décaler les joints d'extrémités des lamelles d'au moins 200 mm (8 po) du bout des planches adjacentes. Éviter les motifs en « H » et autres motifs qui se remarquent facilement dans les rangées adjacentes. Mettre aux rebuts tous les bouts de fin de rangée qui ont moins de 20 cm (8 po).

INSTALLATION

IMPORTANT

- Un espace de dilatation/contraction d'au moins 1/4" (6mm) doit être prévu là où le sol rencontre une élévation verticale. Cela inclut les tuyaux, les cheminées et même les vis. Ces espaces peuvent être recouverts par une moulure qui n'est pas fixée au sol mais au mur. Des transitions doivent être installées lorsque le sol dépasse 80' (25 mètres) dans n'importe quelle direction. Un espace de dilatation/contraction supplémentaire de 1/4" (soit un total de 1/2") est recommandé lorsque le sol dépasse 40" (12,5 mètres) dans n'importe quelle direction.
- Nez de marche affleurant: L'adhésif approprié pour coller un nez de marche affleurant est un adhésif de qualité supérieure de type PL, de qualité construction. Suivez la procédure recommandée par le fabricant pour l'application de l'adhésif. Il est recommandé de poncer l'arrière du nez de marche pour une meilleure adhésion. Il faut faire attention à ne pas appliquer cet adhésif sur la surface du revêtement de sol, car il est très difficile à enlever. Le matériau de revêtement de sol doit être entièrement collé au sous-plancher sur une distance supplémentaire de 1 pied au-delà du nez de marche affleurant. Veuillez noter que tous les autres obstacles verticaux dans la pièce doivent avoir un espace d'expansion recommandé de 1/4" (6,3 mm).
- Armoires et îlots de cuisine: Les armoires et îlots de cuisine peuvent être installés sur des sols flottants SureWood à clic, à condition que toutes les autres zones de l'installation aient un espace de dilatation minimum de 1/4" (6 mm). Il n'est pas recommandé d'installer des armoires/îlots de cuisine sur le sol en même temps qu'un nez de marche affleurant dans la même pièce.
- Lorsque l'installation se fait dans une zone sujette à des accumulations d'humidité (c.-à-d. cuisine, salle de bain), il est obligatoire de sceller tous les joints d'expansion à l'aide d'un produit de calfeutrage à base de silicone.
- Vous pouvez marcher sur votre nouveau plancher SureWood Pro immédiatement après l'avoir installé. Il est important de nettoyer et d'entretenir votre plancher selon les directives *d'entretien et de soins* de ce document.

INSTALLATION DÉCALÉE DES DALLES

Pour l'aspect esthétique, nous suggérons que vous mesuriez la largeur et la longueur de la pièce pour vous assurer que les rangées extérieures soient approximativement de la même largeur et que les pièces d'extrémité soient aussi équilibrées. Aucune dalle ne doit être de moins de 5 cm (2 po). (Notez qu'un espace d'expansion/contraction d'au moins 3,2 mm (1/8 po) doit être prévu le long du mur, ainsi que pour toutes les colonnes, tuyaux de chauffage, encadrement de porte, etc.) Coupez votre première rangée à la largeur calculée et les deux pièces d'extrémité aux bonnes longueurs (Diagramme 1)

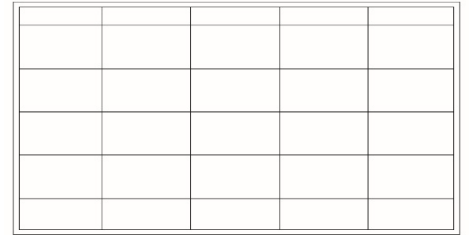


Diagramme 1

1. En partant du coin gauche de la pièce, installez la première lamelle de sorte que l'extrémité et le côté rainurés soient tous deux dirigés vers l'extérieur. Conservez un joint d'expansion suffisant en installant des cales contre les murs. L'installation des lamelles se fait de gauche à droite. Pour que votre première rangée soit bien droite, il est recommandé d'utiliser du ruban à masquer sur chaque système d'encliquetage d'extrémité courte. Continuez ainsi pour les deux premières rangées et retirez le ruban à la fin de l'installation.

2. Posez la seconde lamelle de la première rangée en insérant la languette de l'extrémité courte dans la rainure de l'extrémité courte de la lamelle précédemment installée. Utilisez un maillet souple en caoutchouc pour verrouiller les lamelles entre elles et enclencher verticalement le système d'encliquetage vertical 5G-C. Lorsque les lamelles s'imbriquent l'une à l'autre, vous ressentez et entendez la languette de verrouillage qui s'enclenche dans le joint d'extrémité.
3. Poursuivez l'installation de cette manière pour le reste de la première rangée. Coupez la dernière lamelle de la rangée à la bonne longueur de façon à conserver un joint d'expansion suffisant le long du périmètre de la pièce ou de toutes surfaces verticales fixes. Un petit conseil : pour insérer la dernière lamelle de la première rangée, faites-la pivoter de 180°. Placez-la à côté de la dernière lamelle pleine, faites un trait et coupez l'excédent. Cette méthode permettra de l'insérer parfaitement dans l'espace restant de la première rangée.
4. Le morceau coupé de la première rangée peut devoir être coupé pour devenir le morceau de départ d'une autre rangée. Installez le bord coupé face au mur, avec la cale d'expansion en place. Posez la première lamelle de la deuxième rangée en insérant en angle la languette du côté long dans la rainure du côté long de la première lamelle de la première rangée, puis abaissez fermement la lamelle en exerçant une légère pression vers la lamelle installée. Les lamelles doivent s'emboîter parfaitement et reposer à plat tout en gardant un joint d'expansion suffisant.
5. Pour installer le reste des lamelles de la deuxième rangée, insérez en angle le côté long avec languette dans la rainure de la rangée précédente. Faites glisser la lamelle vers la gauche jusqu'à ce qu'elle touche la lamelle précédemment installée. Abaissez fermement la lamelle tout en exerçant une légère pression vers la lamelle installée. Les pièces doivent s'emboîter parfaitement et reposer à plat. Si nécessaire, enclenchez le joint d'extrémité à l'aide d'un maillet en caoutchouc souple.
6. Travaillez dans le sens de la longueur de la pièce lorsque vous installez les lamelles de la deuxième rangée. Il est primordial de garder les deux premières rangées droites et d'équerre, car elles représentent la « fondation » de toute l'installation. Pendant l'installation, vérifiez régulièrement que le plancher est droit et d'équerre pour éviter la formation d'écarts entre les joints.
7. Continuer l'installation, en vous assurant de maintenir la répétition du motif avec les joints d'extrémité décalés par ½ longueur de la tuile. Conservez un joint d'expansion suffisant le long de toutes surfaces verticales fixes.
8. Assurez-vous que toutes les lamelles sont correctement encliquetées. Si un léger écart est visible ou si une lamelle ne repose pas à plat, libérez le joint du côté long/supérieur, puis faites glisser délicatement le joint du côté court/d'extrémité pour le libérer. Ne tirez pas sur ce joint, car cela pourrait endommager le mécanisme de verrouillage! Réinstallez la lamelle.
9. Pour terminer l'installation, réinstallez les plinthes et les moulures de transition existantes. Assurez-vous que toutes les moulures sont fixées directement au mur ou au sous-plancher. Ne fixez pas le plancher flottant au sous-plancher. Des précautions doivent être prises lors de l'installation des moulures afin qu'elles n'exercent pas de pression sur le plancher. Cela nuira à la dilatation et à la contraction du plancher et pourrait entraîner une défaillance du produit.

CHALET OU RÉSIDENCE TROIS SAISONS

Les planches ou dalles SureWood Pro peuvent être installées dans des espaces à climat non contrôlé, comme dans le cas d'une maison de trois saisons. La température de la/les pièce(s) doit être maintenue entre 65-80°F (18-27°C) et l'humidité relative entre 35-55% pendant 48 heures, avant, pendant et après l'installation. La/les pièce(s) doivent être fermées, sans exposition aux éléments ou à la lumière directe du soleil pendant une période prolongée. Les produits ne doivent en aucun cas être exposés à un froid extrême (inférieur à 0°F /-15°C) ou à une chaleur extrême (supérieure à 140°F/60°C). Toute déviation de ces températures ou une installation incorrecte pourrait endommager les produits et annulerait toute garantie. Un espace de dilatation/contraction supplémentaire de ¼" (soit un total de ½") doit être ajouté là où le sol rencontre une élévation verticale.

ENTRETIEN

L'entretien de votre revêtement de sol SureWood Pro n'aura jamais été aussi simple. Twelve Oaks déploie tous les efforts pour vous offrir des revêtements de sol qui sont « pratiquement sans entretien ». Un entretien régulier à l'aide d'un aspirateur, d'un balai ou d'une vadrouille est habituellement suffisant pour garder le plancher propre.

Bien que les revêtements de sol SureWood Pro soient d'ordinaire assez résistants aux dommages causés par l'humidité, une humidité excessive du sous-plancher peut favoriser la croissance de moisissures. Par conséquent, nous vous recommandons d'essuyer immédiatement tout liquide renversé, et de nettoyer régulièrement le plancher à l'aide d'une vadrouille humide et des nettoyants appropriés. Pour obtenir plus de conseils sur le sujet, communiquez avec votre détaillant de revêtement de sol Twelve Oaks. Twelve Oaks ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute défaillance du produit découlant de dommages ou de défauts associés à un nettoyage ou à un entretien inadéquat ou s'y rapportant.

Si vous avez un doute sur la façon de bien entretenir votre revêtement de sol et voulez en savoir plus, veuillez visiter notre site Web au www.twelveoaks.ca.

PROTECTION

Même si nos revêtements SureWood Pro sont conçus pour les endroits très passants et l'usage commercial léger, il est tout de même nécessaire d'installer des paillasons à toutes les entrées extérieures pour protéger votre plancher de l'humidité et de la saleté provenant de l'extérieur. Utiliser sous les pattes des meubles des coussinets protecteurs qui ne tachent pas le plancher ou le marquent, comme des coussinets de feutre. Nous vous recommandons de remplacer les roulettes en plastique de vos meubles par des roulettes larges en caoutchouc souple ou en polyuréthane. Inspecter fréquemment et remplacer au besoin tout protecteur ou toute roulette endommagée pour éviter de rayer ou de marquer le plancher.

Entretenir et couper régulièrement les griffes de vos animaux de compagnie afin d'éviter qu'ils ne rayent le plancher.

Il est important de protéger votre revêtement de sol d'une exposition prolongée aux rayonnements directs ou intenses du soleil, car cela aura pour effet d'accélérer le processus de changement de couleur. La chaleur combinée à une exposition prolongée à la lumière directe du soleil ou à un éclairage intense peut changer la couleur de votre plancher ou même le faire bouger. Les revêtements de sol SureWood Pro sont résistants à la décoloration, mais avec le temps un certain changement de couleur est normal.

Ne pas faire glisser les meubles ou appareils sur le sol, car cela risquerait de rayer le plancher.